

### Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## MAXIMA (Part I EUR : FR0013370723)

Fonds commun de Placement géré par Sanso Investment Solutions

### Objectifs et politique d'investissement :

Cet OPCVM a pour objectif de fournir une performance supérieure à 6,95% annualisée sur un horizon minimum de placement de cinq ans. L'indice Eurostoxx50 (SX5E Index) est l'indicateur de référence a posteriori pour l'appréciation de la performance du fonds.

Pour y parvenir, la politique d'investissement de l'OPCVM met en œuvre une gestion discrétionnaire qui combine des critères financiers et extra-financiers ESG. L'indice n'intègre pas de critères ESG.

L'appréciation financière des titres composant l'actif de l'OPCVM est établi notamment en fonction de leur perspective de croissance et de leur valorisation boursière, sans contrainte de secteur d'activité ou de capitalisation.

Le recours aux critères extra-financiers est conforme à une approche Best in class dite « significativement engageante ». Ainsi, 90% minimum des titres en portefeuille disposent d'une note ESG et sont retirés de l'univers d'investissement les 20% des titres les moins bien notés.

L'exposition du FCP aux marchés d'actions européennes et internationales sera comprise entre 0% et +150% de l'actif. Le FCP ne peut investir plus de 10% de son actif dans d'autres produits de gestion collective. Les investissements en actions pourront représenter 110% de l'actif, ceux en titres de créances négociables 15%. Des instruments financiers à terme, des swaps et des instruments à dérivé intégré peuvent être utilisés à titre de couverture ou d'exposition.

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR.

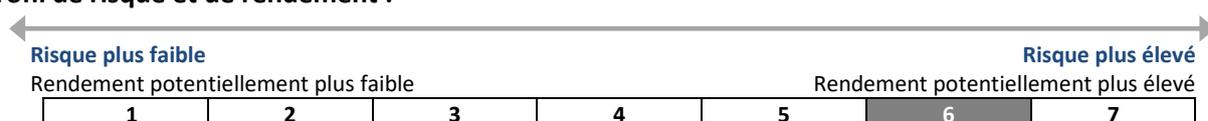
Le FCP, éligible au plan d'épargne en actions (PEA), investit en permanence plus de 75% de son actif en instruments financiers éligibles eux-mêmes au PEA.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de souscriptions et rachats sont reçues tous les jours jusqu'à 10 heures et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement :



L'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient (en particulier les marchés émergents et les actions de petites et moyennes capitalisations) peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,38 % TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance de l'OPCVM au-delà d'une performance annuelle nette de 6,95%
	Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 2.73%

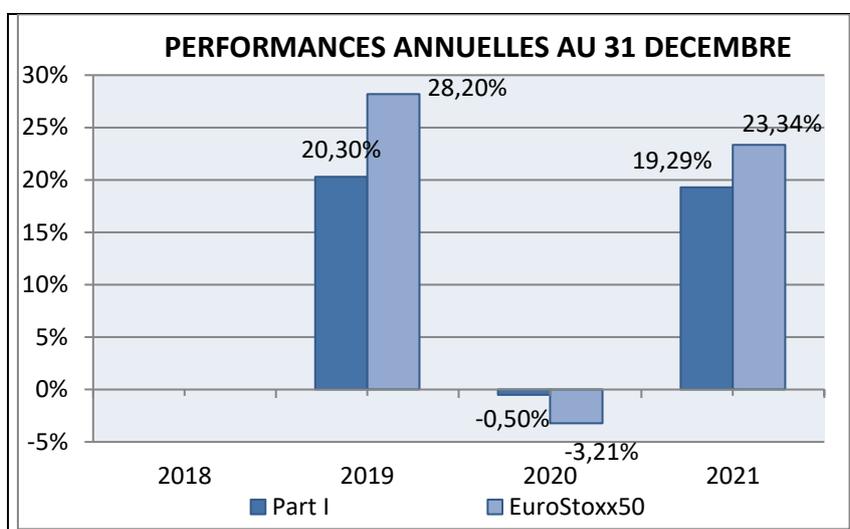
Les frais courants sont estimés à partir des chiffres de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Le montant de ces frais peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

## Performances passées



• Sources Bloomberg Sanso IS

Les données historiques, telles que celles présentées dans le schéma ci-dessus, pourraient ne pas constituer une indication fiable pour l'investisseur compte tenu de la reprise de la gestion financière de l'OPCVM par Sanso Investment Solutions en date du **26 Octobre 2012** et des changements associés dans le processus et les contraintes de gestion

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à Sanso Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou via son site Internet [www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com). Le FCP dispose également de parts A (EUR, FR0010148007), parts C (USD, FR0010917229) et parts S (EUR, FR0013370715). Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de ces parts sont également disponibles dans les mêmes conditions

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM et/ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité de Sanso Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Date d'agrément : 7 janvier 2005. Numéro d'agrément : FCP20050014

Sanso Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **27/01/2022**.